ANEM
www.anem.org

POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'association nationale des élus de la montagne
n° 253
octobre 2014 - 5,50 €

NUMÉRO SPÉCIAL

LA MONTAGNE DANS 30 ANS

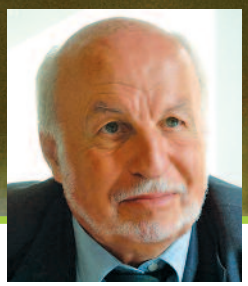

L'entretien avec Louis Besson, premier président de l'Association

ANEM - LOI MONTAGNE - CONGRÈS
30e ANNIVERSAIRE

Réflexions sur la vie en montagne dans trente ans

Michel Serres : «On n'est pas montagnard, c'est la cordée qui est montagnarde»

Région RhôneAlpes

Réuni pour la première fois le 25 juin dernier, le Conseil Montagne 2040 Rhône-Alpes fonde ses travaux sur trois axes essentiels : **préserver**, **innover**, **valoriser**.

Cet espace de dialogue et d'échanges s'empare des enjeux qui touchent spécifiquement les territoires de montagne — des transports à la formation, en passant par la culture, le tourisme, le développement économique, les ressources ou le foncier —, et les traduit en actions pour le long terme.

C'est aussi l'occasion de distinguer des **projets exemplaires** en adéquation avec cette ambition.

Si vous identifiez des projets qui partagent ces valeurs et objectifs, n'hésitez pas à nous les faire connaître pour amplifier la démarche.

▲ contact : montagne2040@rhonealpes.fr

NUMÉRO
253
OCTOBRE

À LA UNE : A l'occasion des 30 ans de l'Association nationale des élus de la montagne, *PLM* s'est penché sur l'avenir de la montagne en anticipant les changements prévisibles et en explorant les pistes qui pourraient permettre aux habitants de ses territoires de vivre enfin sur un pied d'égalité avec tous les autres Français, à partir de politiques de développement ambitieuses et adaptées aux spécificités des massifs.

Photo : Foto-Ruhrgebiet/Fotolia

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | **Frédérique Massat,** *présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège*

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE

« C'est pour moi un très grand honneur et une immense satisfaction que de terminer ma présidence à la tête de l'ANEM en célébrant son trentième anniversaire, à l'occasion du congrès, dans la ville même de son fondateur, Louis Besson. C'est également avec beaucoup d'émotion que je tiens à remercier tous mes prédécesseurs dont l'exemplarité m'a fortement inspirée pour assumer la lourde charge de représenter les élus de la montagne au niveau national.

Les deux années du mandat qui s'achève auront été à la fois denses, intenses et passionnantes. Réforme territoriale, pacte intergénérationnel des moniteurs de ski, urbanisme, expérimentations numériques, loi d'avenir agricole, transition énergétique, Assises du tourisme, et Assises des ruralités, l'Association a été présente et constructive sur bien des fronts.

Mais pour que demain nos territoires de montagne restent habités, innovants et reconnus, notre Association ne doit pas baisser la garde. Il lui faut anticiper de nouveaux modes de développement et d'organisation, à la fois équitables et durables, et devenir pleinement acteur d'un nouveau contrat pour la montagne. Telle est l'ambition à laquelle je me suis consacrée, et que je transmets aujourd'hui en toute confiance à mes successeurs pour qu'ils la fassent progresser toujours plus. »

HOMMAGE À HERVÉ GOURDEL

DR

Le dramatique assassinat du guide de haute montagne dans le massif algérien de Djurdjura, le 20 septembre, ne pouvait laisser insensibles les montagnards, l'ANEM et la communauté tout entière des élus de la montagne.

Hervé Gourdel était unanimement apprécié pour son professionnalisme et ses qualités humaines. Entrepreneur aguerri, créateur de la maison des guides de montagne de Saint-Martin-Vésubie, dans les Alpes-Maritimes, et fervent promoteur des grands espaces naturels montagnards, à travers sa passion pour la photographie et les voyages, Hervé Gourdel résumait à lui seul l'ensemble des valeurs qui symbolisent la montagne.

Solidaires de la douleur de ses proches et conscients de la profonde dimension politique des conditions de sa disparition, les élus de la montagne lui rendront hommage lors de l'ouverture du 30e congrès de l'Association.

5 **LES COMBATS DE LA MONTAGNE POUR LES TRENTE PROCHAINES ANNÉES**
Les évolutions de la montagne depuis trente ans

6 **L'ENTRETIEN AVEC LOUIS BESSON, PREMIER PRÉSIDENT**

RÉFLEXIONS SUR LA VIE EN MONTAGNE DANS TRENTE ANS

9 • Michel Serres : « La montagne, c'est la planète sans la présence de Narcisse »
• La haute montagne, une porte vers un monde grandiose

10 • Gérard-François Dumont : « Dans trente ans, la montagne sera ragaillardie »

11 • Christophe Guilluy : « Quand on parle de zones rurales, on ne parle pas d'une France marginale »
• Le bon exemple économique du Chablais

12 • Jean- Jouzel : Les principales conclusions de son rapport sur le changement climatique
• Questions à Jean-Michel Soubeyroux : « L'attrait de la montagne l'été pourrait se renforcer pendant les trente prochaines années»

13 • Jean Viard : « La montagne n'est pas un obstacle au développement »

14 **RENCONTRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

17 **UN CODE POUR LA MONTAGNE**

18 **PROGRAMME DU 30e CONGRÈS**

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : octobre 2014

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

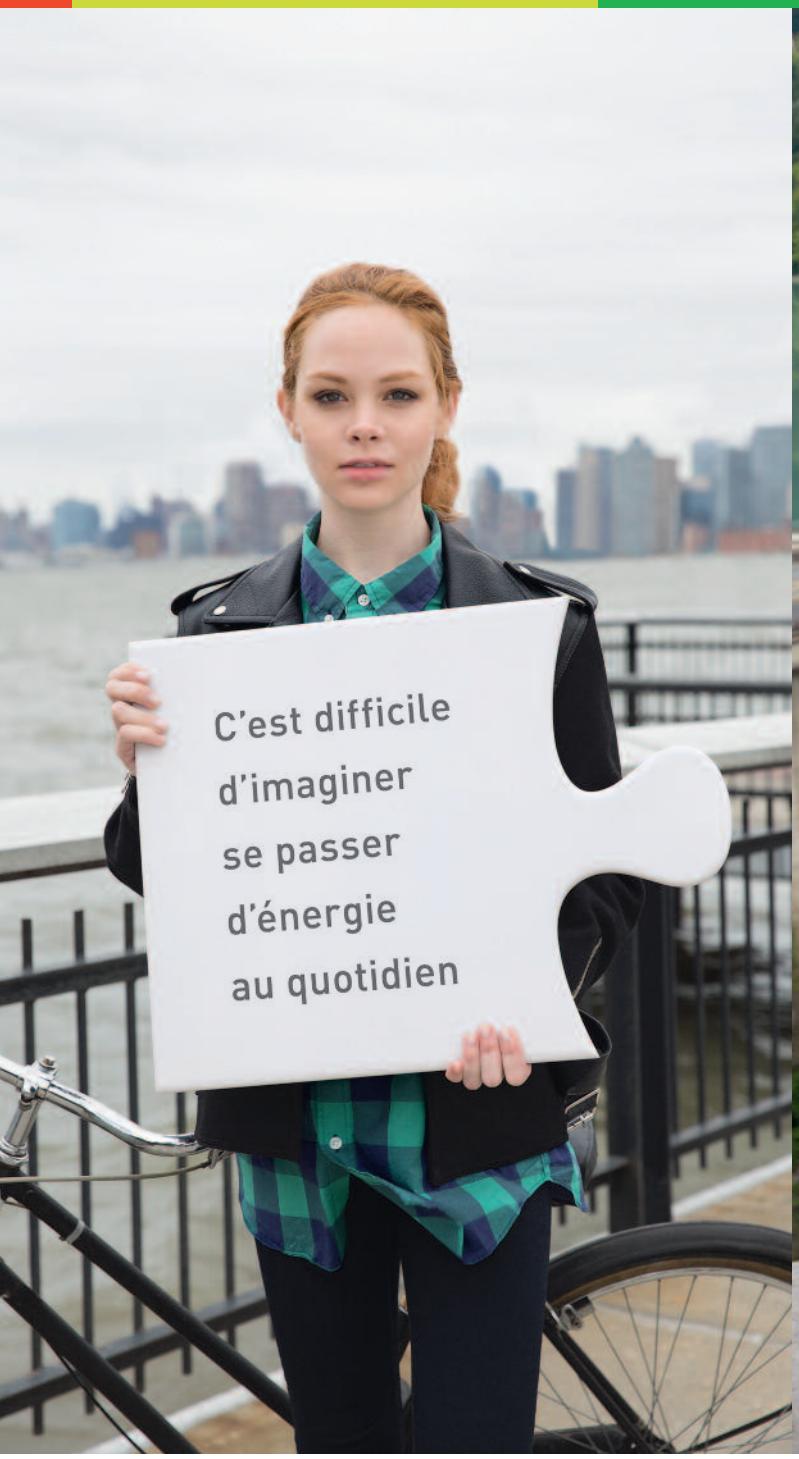

GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 412 824 089 € - RCS NANTERRE 542 107 651

Acteur mondial de l'énergie : électricité, gaz naturel, services à l'énergie.

Plus de réponses sur gdfsuez.com

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

Les combats de la montagne pour les trente prochaines années

L'ANEM va fêter officiellement ses 30 ans et ceux de la loi Montagne lors de son congrès annuel les 16 et 17 octobre à Chambéry. Pour célébrer ces deux événements, *PLM* revient sur la création de l'Association avec son premier président, Louis Besson, qui retrace dans quelles conditions l'ANEM a été créée et dans quel contexte la loi Montagne a été élaborée. *PLM* anticipe les futurs combats de la montagne en demandant à un démographe, un sociologue, un géographe, des climatologues et un philosophe, ainsi qu'à la présidente, Frédérique Massat, et au futur président, Laurent Wauquiez, quelles sont les évolutions souhaitables afin que la montagne soit encore plus belle en 2044, pour les 60 ans de l'Association.

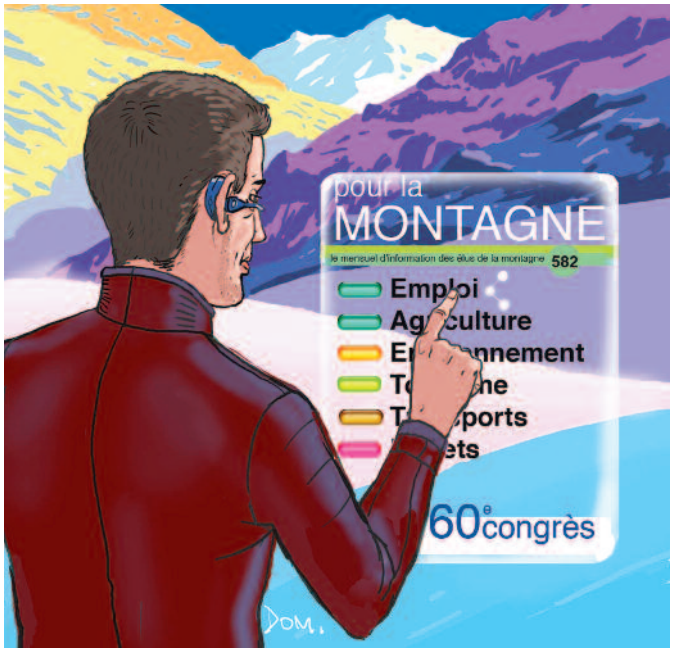

LES ÉVOLUTIONS DE LA MONTAGNE DEPUIS TRENTE ANS

- ***Une représentation institutionnelle qui a gagné en efficacité***

La loi du 9 janvier 1985 a doté la montagne d'institutions originales transcendant les cloisonnements thématiques ou territoriaux classiques avec le Conseil national de la montagne et les comités de massifs. En leur attribuant à partir du milieu des années quatre-vingt-dix des commissions permanentes présidées par des élus, elles ont gagné en autonomie d'organisation de leurs travaux et en capacité de proposition, permettant l'avènement des schémas interrégionaux de massif et des conventions interrégionales de massif.

- ***Une visibilité désormais européenne***

Aboutissement d'un engagement de longue date des élus en faveur d'une politique de la montagne intégrée d'envergure européenne, l'article 174 du traité de Lisbonne reconnaît désormais la spécificité des territoires de montagne en tant que destinataires privilégiés de la politique de cohésion de l'Union européenne.

- ***Une agriculture de qualité pérennisée***

Reconnue d'une loi agricole à l'autre pour sa contribution originale aux performances de l'économie agricole, tout en fournissant à la collectivité nationale des aménités positives telles que l'entretien de paysages accessibles et sécurisés et d'une biodiversité exceptionnelle, l'agriculture fait l'objet, lors des réformes successives de la PAC, d'une reconnaissance accrue, notamment avec le rééquilibrage des aides entre grandes cultures et élevage entrepris depuis le bilan de santé de la PAC et confirmé dans les actuels règlements pour la période 2014-2020.

- ***Une approche spécifique en matière de finances locales***

Celle-ci se traduit par la prise en compte de critères adaptés aux territoires de montagne tels que la voirie – dont la longueur est multipliée par deux pour le calcul de la dotation de fonctionnement minimale des départements (DFM) –, comme ce fut également le cas pour la voirie communale auparavant, mais aussi la majoration de la dotation proportionnelle à la superficie de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, ou les espaces à haute valeur environnementale, avec la dotation cœur de parc dans les parcs nationaux.

- ***Les zones de revitalisation rurale***

Mis en place avec la loi de 1995 pour le développement et l'aménagement du territoire, ce zonage assorti de mesures sociales et fiscales, dont la pérennité est suivie avec vigilance par les élus de montagne d'une loi de finances à l'autre, a permis de maintenir un ancrage des populations dans les territoires les plus fragiles.

- ***Une économie touristique toujours plus performante***

L'internationalisation croissante du marché du tourisme en montagne, si elle est la preuve de son succès, n'est pas exempte de difficultés d'ordre concurrentiel ou social, mais qui ont progressivement abouti à la reconnaissance d'une amorce de statut des travailleurs saisonniers et pluriactifs, notamment en matière d'indemnisation du chômage.

- ***Des services publics novateurs***

Le rôle des collectivités locales dans l'organisation des services publics et au public, profondément modifiée par la révision générale des politiques publiques (RGPP), a substantiellement progressé. Guichets uniques, télé-guichets, maisons communales des services publics ou de santé, pôles d'éducation…, en trente ans la montagne a su faire preuve en ce domaine d'inventivité, de dynamisme et de conviction comme le prouve, en matière d'éducation, la reconnaissance de la spécificité de l'école en zone de montagne par la circulaire du 30 décembre 2011.

- ***Un urbanisme aux principes restés intangibles mais aux modalités assouplies***

Au fil des diverses réformes de l'urbanisme, les règles de constructibilité en montagne se sont étoffées pour mieux s'adapter aux contraintes locales, en confortant les documents locaux d'urbanisme comme devant être la source principale de la maîtrise foncière et de l'urbanisation.

- ***Une cogestion croissante de l'environnement***

Qu'il s'agisse de la mise en place de la directive Habitats ou bien de la stratégie de gestion des grands prédateurs, l'histoire a montré avec force qu'il ne pouvait y avoir d'action publique de préservation de l'environnement sans appropriation locale. Les contrats Natura 2000, le plan loup ou les plans locaux climat-énergie sont autant d'illustrations de la maturité des acteurs locaux, dès lors que leurs réalités sont respectées et prises en compte dans le cadre d'un dialogue conduit au niveau adapté. Les élus de la montagne ont également été parmi les premiers à appréhender la question du changement climatique pour tenter d'anticiper les adaptations qui seront inéluctables.

L'ENTRETIEN AVEC LE PREMIER PRÉSIDENT

Louis Besson : « Le savoir-faire des montagnards et leur esprit de responsabilité ne peuvent que donner confiance »

Cet entretien met fin à notre série d'échanges avec tous les anciens présidents et deux secrétaires généraux de l'ANEM à l'occasion du trentième anniversaire de l'Association. Louis Besson, le premier d'entre eux, revient sur les années qui ont précédé la loi Montagne, sur la naissance et l'action de l'ANEM. Il trace les pistes qui doivent permettre à la montagne de continuer à être vivante, active et attractive.

LES PRÉSIDENTS DE L'ANEM DEPUIS LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION EN 1984

Louis Besson, député de la Savoie - 1984-1986
Jean Briane, député de l'Aveyron - 1986-1988
Augustin Bonrepaux, député de l'Ariège - 1988-1990 et 1992-1994
Jean Faure, sénateur de l'Isère - 1990-1992
Patrick Ollier, député des Hautes-Alpes - 1994-1996
Didier Migaud, député de l'Isère - 1996-1998
Michel Bouvard, député de la Savoie - 1998-2000
Jean-Louis Idiart, député de la Haute-Garonne - 2000-2002
Pierre Jarlier, sénateur du Cantal - 2002-2004
François Brottes, député de l'Isère - 2004-2006
Martial Saddier, député de la Haute-Savoie - 2006-2008
Henri Nayrou, député de l'Ariège - 2008-2010
Vincent Descœur, député du Cantal - 2010-2012
Frédérique Massat, députée de l'Ariège - 2012-2014

PLM : Dans quel contexte la loi Montagne est-elle apparue comme une nécessité ?

Louis Besson : Nous avions assisté aux efforts de la profession agricole pour faire entendre la montagne et la faire reconnaître. Cela s'était traduit en 1971 par l'adoption d'une loi qui a été promulguée en janvier suivant et que l'on connaît sous la dénomination de « loi pastorale ».
Elle intéressait l'agriculture de haute montagne puisque les alpages étaient en cause. Lors du débat sur ce texte, il est apparu à nos prédécesseurs parlementaires de montagne la nécessité d'aller plus loin et de faire voter un amendement qui, devenu article 14 de la loi, stipulait que le gouvernement s'engageait à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, avant la fin de l'année 1972, un projet de loi portant « statut global de la montagne ». Mais la décennie est passée sans qu'il soit question d'une loi Montagne, alors que le Conseil économique et social avait adopté un rapport de grande qualité, confié au président de la Fédération nationale des producteurs de lait et président de la chambre d'agriculture de Savoie, Lucien Biset, hélas, resté lettre morte.

PLM : Le poids des territoires de montagne n'était-il pas suffisant ?

L.B. : La montagne est une partie très significative du territoire national, près de 25 %, mais elle ne représente que 7 à 8 % de la population de l'Hexagone. Il s'agit donc d'un vaste territoire auquel son seul peuplement donne un poids démocratique relativement faible au niveau de ses représentants élus. Faire une loi pour la montagne se heurtait de surcroît à la rigidité des principes juridiques sur lesquels veillent nos grands juristes. Selon eux, les lois doivent être de portée nationale et non pas spécifiques à une partie du territoire.

PLM : Comment sont nées la loi Montagne et l'ANEM ?

L.B. : En 1977, à Vallouise, dans les Hautes-Alpes, le président Valéry Giscard d'Estaing avait repris le rapport d'un député de Haute-Savoie, Jean Brocard, et évoqué un vrai souci de protection de la montagne. Le décret du 22 novembre 1977 a créé les « unités touristiques nouvelles ». Mais le système s'est avéré rapidement très technocratique. L'une des autres rigidités de la France était de ne pas savoir gérer l'interministérialité et, durant toute la décennie, les blocages n'ont pu être surmontés.
Les élus de toutes sensibilités politiques ressentaient une grande frustration, si bien que la préparation de la loi Montagne, à partir de l'alternance de 1981, les a progressivement fait se rassembler autour de convergences pluripartisanes. Ce furent des mois et des mois de travail intense avec de nombreux parlementaires très impliqués, comme Robert de Caumont, René Souchon, Jean Briane, Jean-Paul Fuchs, Jean Valroff, Michel Inchauspé, Louis Maisonnat… tandis que d'autres se mobilisaient au Sénat, comme le rapporteur Jean Faure ou Pierre Raynal…
L'ANEM a été créée dans la foulée. Michel Barnier, alors député de Savoie, et moi-même, avons très vite eu l'appui de nombreux collègues de toutes les sensibilités politiques présentes en montagne, ce qui confirmait que le travail partagé entre 1981 et 1984 avait bien créé un ciment entre tous, d'aucuns ayant parlé « d'un parti de la montagne » pour exprimer une solidarité qui parfois surprenait les élus non montagnards.
Pour faire de l'ANEM une association solide et reconnue dès ses premiers pas, et sans minimiser la part de son premier trésorier, Henri Savornin, deux hommes ont eu un rôle inestimable et je veux leur rendre un hommage particulier. Il s'agit de Pierre Rémy, le premier délégué général, avec sa compétence et la détermination de son engagement, et Jean Briane, le premier secrétaire général, avec sa force de conviction et son tour de France de la montagne.

PLM : La loi Montagne a-t-elle totalement répondu à votre attente ?

L.B. : Elle a fait progresser beaucoup de choses et créé des droits majeurs. Ainsi, elle a donné à la montagne la capacité de saisir

« L'originalité de l'ANEM est aussi de regrouper les élus de tous les niveaux de responsabilité publique. »

DR

Savoyard depuis plusieurs générations, Louis Besson est né dans une petite commune de Savoie, proche de Chambéry, Barby, dont il sera maire pendant vingt-quatre ans, avant d'occuper les mêmes responsabilités à Chambéry pendant une durée comparable. Il a toujours vécu en Savoie où ses racines sont profondes. Sa mère était originaire de la Chartreuse, son père de la Haute Tarentaise. Louis Besson n'a jamais imaginé quitter sa montagne durablement. Elle crée « un attachement dont on ne mesure que progressivement à quoi il tient, dit-il d'une voix remplie d'émotion. Quand on a des éléments de comparaison, on voit, au fil des années, les sites de montagne encore plus merveilleux. On y rencontre des hommes et des femmes auxquels on s'attache vraiment ».

LA LOI MONTAGNE SI CHÈRE À SON CŒUR

Louis Besson a occupé de très nombreux postes, locaux, régionaux, nationaux, publics et associatifs, avec toujours la même passion et le même sens du devoir. Il y a eu bien sûr l'aboutissement de la loi Montagne qui, dans son esprit, est davantage qu'un travail législatif comme il en a si souvent mené. C'est une contribution à une œuvre qui lui a demandé beaucoup de temps. Louis Besson retient aussi son action à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Sa constante proximité avec la vie associative lui a permis de faire passer des amendements et de nombreux textes législatifs.

Lorsqu'il fut président du conseil général de Savoie, Louis Besson a pris une part déterminante dans la naissance des syndicats mixtes destinés à additionner les capacités du département et des communes, de façon à favoriser une dynamique de territoire qui ne peut naître que d'une solidarité organisée à bonne échelle. Il a été également très satisfaisant de voir un dirigeant du monde agricole se réjouir publiquement de la multiplication du montant des indemnités compensatrices de handicap naturel, après l'adoption de la loi Montagne.

Louis Besson a également présidé le conseil national consultatif des personnes handicapées, ainsi que le haut comité pour le logement des personnes défavorisées. Dans des missions militantes et bénévoles, il continue d'être très actif, ne ménageant pas ses efforts, par exemple aujourd'hui, pour que se réalise un grand projet ferroviaire, le Lyon-Turin, qui « protégera les Alpes des rejets de gaz à effet de serre grâce au transport ferroviaire des marchandises ».

de réelles retombées de ses activités de neige, comme la redevance ski de fond ou la taxe sur les remontées mécaniques. Par la généralisation du « conventionnement » pour l'exploitation des domaines skiables, elle a permis à des communes de reprendre la maîtrise de situations ubuesques.

Au-delà de réponses adaptées à des problèmes bien réels et de la reconnaissance de la montagne et de sa spécificité, la loi a posé le principe d'un « droit à la différence » qui devrait pouvoir s'appliquer aux réglementations la concernant.

Par la volonté de lui reconnaître un « droit d'expression », la loi a aussi donné aux représentants des montagnards des instances où ils peuvent s'exprimer et mieux peser sur les décisions. Ce fut le cas à l'échelon national avec le Conseil national de la montagne et au niveau de chaque massif avec les comités de massifs. Ces instances pourraient-elles être des lieux et des tribunes plus efficaces qu'elles ne l'ont été ? La question mérite d'être posée.

Plus concrètement, la loi Montagne n'a voulu, pour la résolution des problèmes des montagnards, ni de réponses toutes faites, ni de réponses administratives classiques. Son ambition a été de promouvoir une démarche grâce à laquelle des moyens étaient donnés aux montagnards pour qu'ils puissent eux-mêmes prendre les initiatives les concernant. A cette fin, nous avions créé le Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne (FIAM), l'autodéveloppement étant un concept très fort pour inciter les montagnards à se prendre en mains. Ce n'est pas ce qui a été le plus réussi dans la mise en œuvre de la loi Montagne… même s'il eut fallu faire régulièrement un recensement des initiatives et organiser leur évaluation de manière régulière.

L'heure est sûrement venue d'établir un bilan et d'identifier ce qui peut être amélioré pour une nouvelle étape que peut annoncer un bel anniversaire comme celui des 30 ans de l'ANEM.

PLM : Avez-vous le sentiment que la montagne est plus agréable à vivre pour ses habitants aujourd'hui qu'il y a trente ans ?

L.B. : La situation est sûrement inégale selon les massifs et sans doute selon les vallées. Le fait d'avoir donné des outils aux acteurs qui font vivre la montagne au quotidien n'a évidemment pas été sans effet. Des revendications ont été mieux prises en compte, par exemple pour une plus juste répartition de la fiscalité des équipements hydroélectriques, pour ajuster les périmètres ouvrant droit à des indemnités compensatrices… ou pour encourager le développement des productions sous label d'origine garantissant la qualité. Il existe des exemples de vitalité retrouvée dans certains petits massifs parce que les forces économiques et professionnelles, associatives et politiques ont su unir leurs efforts, toutes générations confondues, jeunes et plus anciens. Tout cela est en phase avec la philosophie de la loi Montagne qui a voulu en soutenir la concrétisation.

« L'ambition de la loi Montagne a été de donner aux montagnards des moyens pour prendre eux-mêmes les initiatives les concernant. »

La présence des services publics exige souvent leur adaptation aux caractéristiques particulières des territoires. Dans un certain nombre de cas il a fallu des regroupements pédagogiques ou des révisions de cartes sanitaires. Pour en rester au département que je connais le mieux, la Savoie, je note que, dans une vallée comme la Tarentaise, ce n'est pas l'hôpital, qui est à l'altitude la plus élevée, qui a le plus de difficultés. Par ailleurs, en Maurienne, les hôpitaux ont eu l'intelligence d'établir un partenariat entre eux et avec le centre hospitalier de Chambéry. Grâce à cela, leur offre publique de soins demeure consistante, ce qui n'était pas gagné d'avance. De tels résultats probants sont encourageants.

PLM : Comment faire pour que la réforme territoriale en cours ne spolie pas la montagne ?

L.B. : De grandes régions peuvent être l'occasion d'une réunification des massifs, certains étant très fractionnés. Ainsi, le Massif central est éclaté en deux Régions, l'Auvergne et Rhône-Alpes. Le fait qu'il se réunifie devrait être bénéfique. En revanche, l'avenir des missions des conseils généraux pose question. L'intercommunalité peut-elle être le bon relais ? Faut-il préserver des niveaux ruraux infrarégionaux ? Je crois que oui. J'ai cru comprendre que le gouvernement actuel envisage de mettre en chantier cette réflexion sur l'après-regroupement des Régions. La suppression des départements pourrait se limiter aux départements urbains. Pourtant, il ne faudrait pas faire l'économie d'une réflexion approfondie. Si des départements demeurent, doivent-ils garder leur périmètre actuel ou faut-il apporter des corrections à leurs limites, voire faire des regroupements ? Les années qui viennent seront sûrement marquées par un travail intense et je ne doute pas que l'ANEM y prendra toute sa part.

PLM : Quels sont précisément les grands défis de demain pour la montagne ?

L.B. : Outre les grands défis du pays lui- ➤➤➤

2044 Réflexions sur la vie en montagne dans trente ans

Comment imaginez-vous la montagne dans trente ans ? Pensez-vous qu'elle sera plus peuplée qu'aujourd'hui avec l'arrivée de nouvelles populations ? Sera-t-elle plus viable pour ses habitants grâce à une économie qui se sera développée ? La montagne conservera-t-elle le même pouvoir d'attraction pour les vacanciers ? Comment les politiques peuvent-ils aider à optimiser la vie en montagne ?

Louis Besson : « L'ANEM est une association qui se sent une obligation de propositions et d'accompagnement avec un rôle beaucoup plus d'initiateur et d'acteur que de contestataire. »

« GARE AU RELÂCHEMENT »

A la demande des fondateurs de l'ANEM, Louis Besson a assuré la première présidence de l'Association. Il y a ensuite été moins présent du fait, notamment, de ses responsabilités gouvernementales en tant que ministre en charge du Logement (1989-1990), puis des Transports (1990-1991). Il sera ensuite secrétaire d'Etat au Logement de 1997 à 2001.

« Durant ces trente premières années, juge-t-il, l'ANEM a été très utile pour exercer une vigilance constante dans la mise en œuvre de la loi Montagne, sur les évolutions institutionnelles, sur les avancées en matière technologique. Plutôt que de développer des formes d'assistanat, la loi s'est voulue "trousse à outils" de la montagne. Je crains cependant que tous les ressorts que la loi Montagne a voulu réarmer ne l'ont pas été assez ou qu'ils n'ont pas été suffisamment mobilisés.

Il faut, en tout cas, profiter d'un anniversaire comme celui des trente ans de l'Association pour s'engager dans un exercice prospectif et réfléchir à ce peut être la montagne dans vingt ou trente ans et quel chemin suivre pour atteindre les objectifs que l'on peut se fixer à cette échéance-là. Tout cela avec la participation des montagnards eux-mêmes et de leurs représentants. »

➤➤➤ même, la montagne restera confrontée aux défis spécifiques que nous connaissons, par exemple, la montagne à neige a besoin d'avancées positives dans le combat contre le réchauffement climatique. Sinon, certains sites, aujourd'hui à forte activité, ne pourront qu'être en difficulté. Il y a aussi le défi de l'attractivité de la montagne qui doit être préservée grâce à la conjugaison des nécessités du développement et des exigences de protection de l'environnement. Il faut parvenir à des évolutions qui ne soient en rien destructrices mais qui mettent en valeur la qualité des sites. Il faut absolument que, dans le défi de cette conciliation, l'atout de la qualité soit toujours privilégié. Ce qui implique de multiplier les recherches en matière de voies nouvelles de développement. Par ailleurs, il faut être attentif à la meilleure valorisation des investissements réalisés. Lorsque je vois toute la problématique des lits que l'on dit « froids » – qui ne sont que temporairement utilisés –, est-ce qu'il n'y a pas là des pistes à creuser pour savoir quels sont les publics qui pourraient être intéressés, en dehors de la haute saison, par des séjours bénéfiques, que ce soit pour accompagner une remise en forme, pour effectuer une transition dans un parcours de vie, ou tout simplement pour découvrir et admirer de superbes paysages.

Face aux incertitudes de l'avenir, il faut ouvrir grand les yeux et les intelligences, saisir toutes les contributions possibles, être imaginatifs et créatifs, mais toujours unir largement toutes les forces de la montagne. Si ce grand défi de la méthodologie du développement était déjà clairement présent dans toute la loi Montagne, il ne doit sûrement pas devenir une nostalgie ou constituer une utopie, mais demeurer la réalité du cadre de l'action des montagnards, de leurs organisations et de leurs collectivités.

PLM : Peut-on imaginer la montagne plus belle dans trente ans qu'aujourd'hui ?

L.B. : Peut-on avoir la prétention de la rendre encore plus belle que la nature nous l'a confiée ? Son cadre est exceptionnel, et les ressources des montagnards peuvent être convenables. Certaines initiatives territoriales ou professionnelles sont magnifiques. Il faut être attentif aux bonnes opportunités pour la création d'activités. Ici, par une coopérative de production venant en appui d'acteurs plus isolés qu'ailleurs, là, par une solidarité des territoires à la bonne échelle. La montagne est riche d'atouts qu'il faut préserver, tout en sachant qu'on ne peut figer les choses et que l'on doit être attentif à des évolutions qui obligent à des changements. Dans la construction de l'avenir, le savoir-faire des montagnards et leur esprit de responsabilité ne peuvent que donner confiance.

Si tout concourt à une conjugaison harmonieuse de la protection et du développement, défi permanent de la montagne, s'il y a réduction des déplacements polluants, s'il n'y a pas d'erreur d'échelle dans les réalisations, si la qualité a de plus en plus droit de cité, si des spécificités locales restent valorisées, et si les résultats sont dus en grande partie à ceux qui vivent au pays… alors, oui, la montagne gardera ses chances d'être encore plus belle dans trente ans. Surtout si ceux qui l'habitent continuent de faire partager leur authenticité et leur savoir être, associant fierté et modestie, et s'ils restent capables d'offrir à leurs visiteurs ce bon sens malicieux qu'ils apprécient.

MICHEL SERRES

« La montagne, c'est la planète sans la présence de Narcisse »

Le philosophe a côtoyé les sommets durant plus d'un quart de siècle. Le massif de la Meije, les Alpes, l'Himalaya, l'Atlas, les Rocheuses… Il ne se prétend pas un grand alpiniste mais seulement le client dévoué et adaptable de guides compétents.

« On fait de la montagne d'abord par enthousiasme, ensuite par fidélité », dit Michel Serres avec humilité. « La montagne, c'est la planète sans la présence de Narcisse», poursuit-il dans un sourire. Le philosophe n'a de cesse de le démontrer. Quand on parle du beau, la plupart des gens ont leur jugement. « Le beau dépendrait alors uniquement de ce petit être exceptionnel qui s'appelle l'homme. Les jugements du beau sont donc narcissiques. »

Or, pour Michel Serres, il y a trois lieux dans le monde où il n'y a pas d'homme et où l'homme ne peut survivre : la très haute montagne, la haute mer et les grands déserts. « C'est l'anti-narcissisme. Le petit ego ne compte pas. »

L'éloge de cette montagne vivante et émouvante n'en finit pas. L'homme de lettres nous interpelle alors : « Vous croyez que la vie n'a été inventée que dans les zones tempérées ou en basse altitude ? »

En haute montagne, il y a donc de la vie mais il n'y a pas d'homme. « Et comme l'homme ne peut survivre à ces hauteurs, poursuit l'alpiniste, il faut qu'il soit aidé. C'est en cordée que l'on teste ce qu'on peut attendre de l'autre. Mais dans la vie de tous les jours, en montagne ou dans tout autre territoire, n'est-on pas, peu ou prou encordé ? » C'est ce que l'on appelle la solidarité. « On n'est pas montagnard, c'est la cordée qui est montagnarde. C'est l'association de personnes dévouées l'une à l'autre de façon corvéable. » Rejetée cependant toute idée d'identité montagnarde. Selon lui, le mot identité est toujours utilisé à contresens. « On confond identité et appartenance. C'est la définition même du racisme. »

Michel Serres rappelle qu'il n'y a pas une population montagnarde mais des populations montagnardes. «La vie d'un habitant de l'Equateur, du Pérou ou d'un Sherpa n'est pas comparable à celle d'un habitant de Chamonix, du Massif central ou de Font-Romeu. Ce sont des cultures et des besoins différents en dépit de l'ampleur des transformations des montagnes ces dernières décennies et des prochaines évolutions. La seule réellement prévisible, considère Michel Serres, est le recul irréversible des glaciers. »

Pour le reste, l'auteur de *Petite Poucette*, refuse de s'égarer dans d'autres mutations. Une nouvelle montagne inventive, démocratique et écologique, il l'appelle certes de ses vœux. Sera-t-elle confrontée à des « inexpertises » ou sera-t-elle préservée ? « Je ne suis pas madame Soleil, confesse-t-il. Je ne suis pas spécialiste des prophéties. »

« Il n'y a pas une population montagnarde mais des populations montagnardes. »

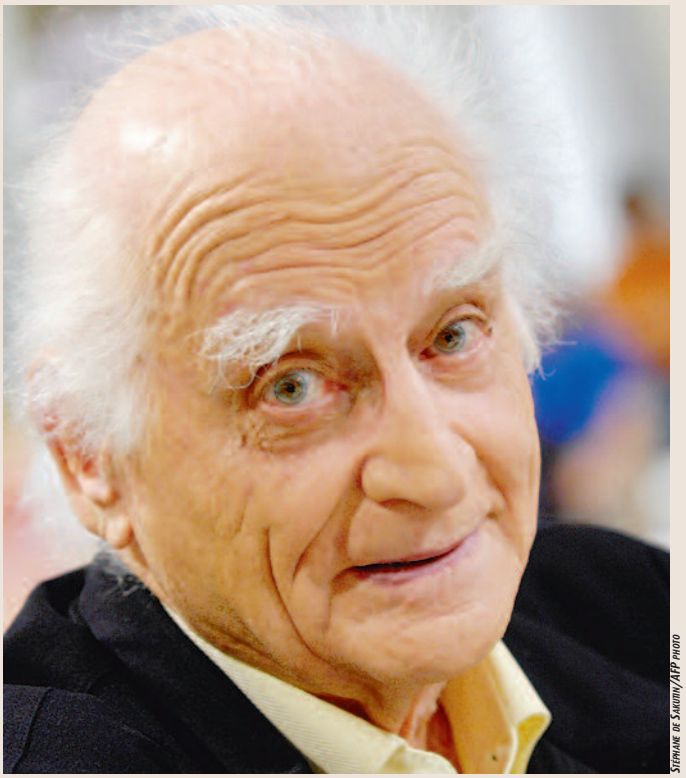

STÉPHANE DE SAKUTIN/AFP PHOTO

La haute montagne, une porte vers un monde grandiose

Dans la préface du très remarquable ouvrage de Dominique Potard et de Julien Pelloux, *Les Enfants du mont Blanc*, consacré aux 150 ans de « L'Histoire des guides de Saint-Gervais » (éd. Guérin), Michel Serres rend hommage aux femmes et aux hommes de haute montagne. Extraits.

« C'est trop peu d'écrire ces lignes pour dire simplement, mais avec une émotion proche des larmes, l'admiration que j'éprouve, depuis le jour béni où je suis entré en cordée comme on entre en religion, envers les guides, héroïques et amicaux, de Saint-Gervais, de toutes les vallées, de toutes les montagnes, et le remerciement constant que je ne cesserai de leur adresser. »

« Voilà donc les guides professeurs d'éducation physique, conseillers en éducation, bien sûr, mais aussi directeurs de conscience, je veux dire instructeurs en hardiesse et prudence. Si j'additionne les bienfaits que j'ai reçus d'eux, et des autres compagnons ou hôtes des refuges, j'avoue qu'au total il reste vrai que je leur dois tout. Plus le principal, car qui peut oublier qu'ils sont aussi et peut-être avant tout des initiateurs à la beauté de l'univers. Ils ouvrent nos yeux et notre corps à la planète, à ce qu'elle est vraiment quand les humains ne l'habitent pas et ne l'ont pas souillée de leurs manigances. Ils nous invitent à traverser une porte vers un monde grandiose, d'une pureté et d'une transcendance telles que la vie s'en trouve changée : existence petite avant de partir avec eux ; vie définitivement magnifiée grâce à eux. Je m'incline devant mes professeurs de grandeur. »

« Que, de mes bras vieillissants, ils reçoivent tous cent-cinquante bénédictions pour les allégresses verticales et les joies extatiques dont ils ont comblé le milieu de mon âge. »

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

« Dans trente ans la montagne sera ragaillardie »

Quelle population en montagne dans trente ans ? Le regain va-t-il se poursuivre et profitera-t-il à tous les massifs ? Quel profil auront ces populations ? Professeur à l'université Paris IV-Sorbonne et président de l'association qui édite la revue *Population & Avenir*, Gérard-François Dumont se montre raisonnablement optimiste.

« Dans trente ans, je crois en une montagne ragaillardie parce que l'on va se rendre de plus en plus compte qu'il existe ce que l'on appelle des économies externes d'agglomération. » Manifestement, Gérard-François Dumont [1], géographe, économiste et démographe, a foi en l'avenir des territoires de montagne où, rappelle-t-il, de nombreuses entreprises ont leur siège social. C'est un signe qu'il faut considérer et, à ses yeux, il est très prometteur. « Compte tenu de la globalisation, analyse-t-il, le futur des territoires de montagne est rose parce que, dans la société d'aujourd'hui, mais encore plus dans celle de demain, les individus que nous sommes ont et auront besoin de réaliser une bonne osmose avec le lieu où ils vivent, face au risque d'unification du monde, dans les modes de vie en général et de consommation en particulier. Les territoires de montagne ont chacun une morphologie spécifique qui permet d'ailleurs un très fort attachement identitaire favorisant des engagements citoyens. » Gérard-François Dumont détricote d'autres idées reçues, d'autres « erreurs fondamentales » et mentionne que la créativité et l'innovation sont beaucoup plus étroitement liées aux hommes qu'à la géographie. « Ces contraintes peuvent même être stimulantes. » Les exemples foisonnent. Prenons Saint-Bonnet-le-Froid, en Haute-Loire, commune située à 1 126 m d'altitude, particulièrement enclavée, dont la population n'a cessé de diminuer jusqu'à la création d'une activité originale touristique de restauration et d'hôtellerie de qualité. Depuis, la commune a cessé de perdre des habitants. Elle en a même gagné quelques dizaines venues occuper un emploi. De plus, elle attire de nombreux touristes. « Il n'y a donc pas de fatalité pour un territoire de montagne, même très enclavé, fait observer Gérard-François Dumont. Ce regain de population en montagne est pourtant l'inverse de ce qui nous avait été annoncé. » Dans les migrations vers les territoires de montagne, il y a des retraités et des jeunes, des non-actifs mais aussi des actifs. « L'intérêt supplémentaire de l'arrivée de personnes à la retraite est qu'elles sont souvent disponibles pour s'investir dans la vie associative, dans la vie municipale, pour faire du soutien scolaire… et vivant sur place, elles génèrent des emplois. »

« On a tort de ne regarder que les métropoles, parce que la richesse de la France c'est de bénéficier du territoire le plus vaste et le plus diversifié de l'Union européenne. »

DR

Autre exemple d'initiative couronnée de succès : plusieurs établissements scolaires de communes de montagne des Alpes-Maritimes risquaient de devoir fermer leurs portes à cause de la diminution du nombre d'élèves. « Parallèlement, dans des quartiers difficiles de Nice, des jeunes étaient en échec scolaire et dans un cadre familial qui ne les incitait pas à s'investir davantage dans leur projet de scolarité, relate Gérard-François Dumont, maître d'œuvre du projet. Avec l'accord de leurs parents, ils ont été inscrits comme internes dans des collèges de montagne. Résultat : d'une part, ces établissements n'ont pas été fermés et, d'autre part, la plupart de ces jeunes sont sortis de l'échec scolaire. »

Il ne nie pas pour autant que nombre de communes de montagne continuent d'être désavantagées. Comment les aider à se revivifier ? « L'article numéro 1 de la politique nationale d'aménagement du territoire devrait être de réaliser l'égalité d'accès au numérique. Les collectivités territoriales font ce qu'elles peuvent, mais l'Etat n'assume pas ses responsabilités. » Gérard-François Dumont pointe du doigt un autre handicap qui empêche certaines communes de montagne d'être plus attractives. Même en se référant au jeu d'échelle, les dotations de fonctionnement par habitant qu'elles perçoivent sont faibles par rapport aux communes très peuplées. « Cela n'a rien de logique, et l'égalité des territoires devrait aboutir à ce que tous les citoyens aient les mêmes chances, quel que soit l'endroit où ils vivent. Pour y parvenir, les politiques responsables devraient mettre en place un plan d'égalisation progressive des dotations globales de fonctionnement par habitant. » En attendant, pour réussir, il faut à la fois « penser global et agir local ». « D'ailleurs, pour le dire clairement, ce qui marche actuellement en France, ce n'est pas le national. Ce sont les initiatives locales. L'avenir des territoires de montagne est donc d'abord entre les mains de ceux qui les habitent ou qui veulent y vivre. »

(1) Auteur notamment de *Populations et territoires de France en 2030* (éd. L'Harmattan), *Les Régions et la régionalisation en France* (éd. Ellipses), *Diagnostic et gouvernance des territoires* (éd. Armand Colin).

CHRISTOPHE GUILLUY

« Quand on parle de zones rurales, on ne parle pas d'une France marginale »

Christophe Guilluy est géographe, auteur de plusieurs ouvrages sur l'évolution socioculturelle des classes populaires. S'il fait le distinguo entre haute et moyenne montagne, la réforme territoriale le préoccupe. Il explique pourquoi, sans langue de bois.

PHILIPPE MATSAS/FLAMMARION

Christophe Guilluy n'est pas là pour faire plaisir et, de fait, ses propos ne sont pas très rassurants. S'il convient qu'aujourd'hui les grandes métropoles sont plus pertinentes économiquement, ce géographe, spécialiste des inégalités sociales, estime qu'avec la réforme actuelle il va être plus difficile pour tous les autres territoires de simplement exister. La perspective de voir l'échelon départemental tendre à s'effacer devant les mégastructures régionales ou les grandes métropoles l'alerte tout particulièrement. « Si vous n'avez pas d'institution politique forte vous ne pouvez créer un rapport de force », dit-il. L'auteur de *La France périphérique* (1) redoute que les catégories modestes soient encore plus fragilisées et que cette situation ne s'enracine durablement. Si personne ne veut la mort des activités en montagne, ni l'abandon de ses populations à un très triste sort, Christophe Guilluy n'en est pas moins assez pessimiste sur l'évolution sociale de leurs territoires, en dépit de leurs atouts. Il prédit le renforcement de l'invisibilité sociale et politique des territoires ruraux, et dresse ce constat : « C'est la première fois dans l'histoire que les catégories modestes ne vivent pas où se créent des emplois. » En montagne, déplore-t-il encore, il n'y a pas de modèle économique alternatif à celui des grandes métropoles et, selon lui, il n'y aura pas de retour en arrière. Les gens ne bénéficieront pas par porosité de l'emploi métropolitain. « Les zones les plus rurales deviendraient la France des invisibles, la France des oubliés. »

> « Si vous n'avez pas d'institution politique forte, vous ne pouvez pas créer un rapport de force. »

Les atouts de la montagne pourront-ils inverser la tendance ? A l'entendre, on ne va pas dans ce sens-là, bien qu'il se défende de vouloir désespérer ceux qui y vivent. « Il faudrait déjà au moins s'affranchir des représentations traditionnelles, avoir en tête que lorsque l'on parle des zones rurales, on ne parle pas d'une France marginale. » Christophe Guilluy ne voit pas d'autres portes de sortie vers le haut pour la montagne que la pression de ses élus. Et l'urgence de rechercher un modèle économique et politique différent de celui des grandes métropoles.

(1) Ed. Flammarion, coll. Sciences humaines

LE BON EXEMPLE ÉCONOMIQUE DU CHABLAIS

Massif montagneux frontalier de la Suisse, d'une altitude moyenne, le Chablais savoyard a presque doublé sa population en quatre décennies, avec aujourd'hui 134 000 habitants, et affiche un bon taux de création d'entreprises.

Vice-président de la communauté de communes et maire adjoint des Gets, en Haute-Savoie, chargé des remontées mécaniques, Christophe Mutillod précise que 38 % des entreprises du territoire se situent sur le Haut-Chablais : « Dans nos montagnes, on peut quasiment parler de plein-emploi, tous les métiers étant en relation avec le tourisme durant toute l'année, y compris l'agriculture avec la vente de produits locaux à nos visiteurs. »

La vie économique du Chablais ne se limite pas aux sept semaines de la saison hivernale. Les métiers de la montagne y sont souvent pluriels. « Cela rejaillit sur des richesses qui profitent à tous », poursuit-il.

De son côté, le Bas-Chablais bénéficie de la proximité de la Suisse et d'un tissu industriel développé. En comparaison des difficultés économiques en Rhône-Alpes ou dans d'autres Régions, le niveau de vie et l'économie locale sont ici privilégiés. La situation de l'emploi reste contrastée avec un taux de chômage de 9 % qui tend à augmenter, notamment du fait des frontaliers travaillant en Suisse qui perdent leur emploi à 50 ou 55 ans.

Mais le Chablais a des ressources. Gaëlle Tagand-Baud, directrice de l'Association économique Chablais-Léman Développement, est à l'origine du salon Créa'Cimes, nouveau rendez-vous annuel qui a tenu sa première édition en avril, réunissant une trentaine de partenaires institutionnels, à l'intention des candidats à la création ou à la reprise d'entreprise, pour les informer des possibilités d'accompagnement existantes. Selon elle, la feuille de route vers le futur est déjà bien remplie : éviter l'engorgement des infrastructures routières, trouver des solutions afin que le télétravail devienne une réalité, attirer d'autres types d'entreprises avec davantage de diversification. « Il existe une légère marge de manœuvre avec l'amélioration des services en entreprise. Pour l'heure, encore trop peu d'entre elles sont spécialisées dans les différents métiers de l'informatique, dans le domaine de la santé, facteurs d'attractivité pour les personnes à haute qualification qui cherchent un lieu de vie de grande qualité. »

Autres axes à développer pour préparer l'économie de demain : désaisonnaliser et faciliter la transmission d'entreprise. « Nous sommes arrivés au bout du développement de nos stations en termes d'installation de remontées mécaniques, constate Christophe Mutillod. Nous travaillons maintenant sur une montagne encore plus respectueuse de l'environnement. Une montagne authentique, une montagne préservée, une montagne prospère. »

Autres préoccupations : le désenclavement routier et ferroviaire ainsi que le développement du tourisme lacustre. « C'est tout cela, une montagne réussie dans trente ans, assure-t-il. Une harmonie encore meilleure entre les hommes, et une activité économique dynamique et inventive impactant le moins possible la qualité de vie. Autrement dit, la rencontre entre le respect de l'environnement, le développement économique et le respect de l'homme. »

Questions à Jean-Michel Soubeyroux

« L'attrait de la montagne l'été pourrait se renforcer pendant les trente prochaines années »

DR

Jean-Michel Soubeyroux participe au Conseil scientifique de l'Observatoire pyrénéen du changement climatique. Le chercheur a également travaillé sur le schéma directeur du massif des Pyrénées.

PLM : Les perspectives sont-elles aussi inquiétantes que le confirme le rapport de Jean Jouzel ?

Jean-Michel Soubeyroux : Elles sont conformes à toutes les données recueillies auparavant. Il faut mettre à profit les opportunités d'anticipation afin de compenser le moindre enneigement des massifs. Même à l'horizon de trente ans, l'enneigement est un paramètre sur lequel il y a une très forte variabilité. Les deux derniers hivers ont été remarquablement enneigés à partir d'une certaine altitude, mais cela ne remet pas en cause la tendance climatique. Dans le futur, ces hivers seront de plus en plus rares. L'activité touristique basée exclusivement sur la disponibilité de la neige sera donc particulièrement affectée, d'abord en stations de basse ou de moyenne altitude. Il faut que celles-ci fassent en sorte de développer une fréquentation de la montagne sur une période plus longue.

« Les deux derniers hivers ont été remarquablement enneigés à partir d'une certaine altitude, mais cela ne remet pas en cause la tendance climatique. »

C'est ce qu'ont déjà réalisé de nombreuses communes. De surcroît, dans les plaines qui sont souvent proches de ces massifs montagneux, on s'attend à une augmentation des vagues de chaleur l'été. Il est donc probable que les séjours en massif montagneux seront davantage prisés au cours de cette période. Par conséquent, l'attrait de la montagne l'été pourrait se renforcer pendant les trente prochaines années.

PLM : Est-il possible de prévenir les risques de sécheresse et d'inondation qui résulteront des changements climatiques ?

J.-M.S. : Le décalage du pic de fonte, entre une à deux semaines, peut s'avérer problématique si l'on sait qu'on abordera ensuite une saison d'étiage qui sera plus longue. Dans l'avenir, la tension sur la ressource en eau sera donc plus forte et, à consommation égale, elle devra être répartie différemment. Si on ne prend pas de mesures, ce sera inéluctable.

PLM : Cela peut-il être compensé par des aménagements des territoires de montagne ?

J.-M.S. : Ce sont des questions de choix de société qui relèvent du citoyen et du politique. Mon opinion personnelle est qu'avec une ressource en eau différente, on ne peut trouver des solutions que dans l'aménagement. Il faut une réflexion sur nos consommations et adapter nos usages.

Les principales conclusions du rapport Jouzel :

« EN MATIÈRE DE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, IL NE FAUT PAS CROIRE AUX MIRACLES »

Elaboré par des scientifiques de Météo-France, en collaboration avec les équipes du CEA, du CNRS, de l'UVSQ et de l'UPMC [1] et rendu public le 7 septembre, ce travail avait pour but de présenter une nouvelle prévision des changements climatiques en France métropolitaine et en outre-mer jusqu'en 2100.

Entre 2021 et 2050 :

- Une hausse des températures moyennes, entre 0,6 et 1,3 °C (plus forte dans le Sud-Est en été).
- Davantage de journées de vague de chaleur en été, en particulier dans les régions du quart sud-est.
- Une diminution du nombre de jours anormalement froids en hiver sur l'ensemble de la France métropolitaine, en particulier dans les régions du quart nord-est.

Entre 2071 et 2100 :

- Une forte hausse des températures moyennes, entre 2,6 °C à 5,3 °C en été, selon les scénarios utilisés.
- Un nombre de journées de vague de chaleur qui pourrait dépasser vingt jours dans le Sud-Est.
- Des épisodes de sécheresse plus nombreux dans une large partie sud du pays, pouvant s'étendre à l'ensemble du pays.
- Un renforcement des précipitations extrêmes sur une large partie du territoire.

Et en outre-mer, d'ici la fin du siècle :

- Une augmentation des températures jusqu'à 3,5 °C.
- Une diminution des précipitations, en particulier pendant la saison sèche.

Philippe Dandin, ancien directeur de la climatologie à Météo-France :

« ON N'A JAMAIS VU UNE TELLE VARIATION DU CLIMAT AVEC CETTE RAPIDITÉ-LÀ »

« Il y a déjà eu d'importantes modifications de température mais pas sur cent ans. C'était sur mille ans. Tous les animaux et les végétaux de l'époque avaient le temps de se sélectionner, de s'adapter. »

« Mieux lutter contre les émissions de gaz à effet de serre ne suffira pas à inverser la tendance. Ce problème d'émissions est un problème mondial. Il faut donc que chacun s'y mette. Peut-on y croire ? On est dans une course contre la montre. »

« Tous les pays ne seront pas vertueux. Ceux qui veulent se développer, développer leurs industries, développer leur économie ont besoin d'énergie que l'on trouve encore beaucoup dans le charbon et les fossiles. »

« Même si on retournait à l'âge de pierre, la planète a des caractéristiques d'inertie telles que, de toute façon, on est partis sur une tendance au réchauffement. »

« Ce n'est pas sans espoir parce que tout le monde est dans le même bain. Quoi qu'il en soit, il va falloir s'adapter… »

« Il faudra prendre des mesures à petits pas et sans regret. »

(1) CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. CNRS : Centre national de la recherche scientifique. UVSQ : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. UPMC : Université Pierre et Marie Curie.

Jean Viard

« La montagne n'est pas un obstacle au développement »

Economiste de formation, Jean Viard est chercheur en sociologie. Il a notamment travaillé sur l'aménagement du territoire, l'agriculture, la paysannerie, les trente-cinq heures, et présidé les groupes prospective Tourisme au Commissariat au plan et à la DATAR. Il estime que les territoires qui ne sont pas connectés au haut débit n'ont pas d'avenir.

DR

« Dans une société basée sur l'art de vivre, les gens veulent être éduqués, soignés, protégés, mais ils veulent aussi être reliés, affirme Jean Viard, et si le territoire n'est pas connecté, même pour des gens très modestes, il devient inaccessible. »
Le sociologue décerne une mention spéciale au Massif central : « Il me semble que c'est la région qui fait le mieux en ce domaine. » Pour lui, généraliser le haut débit est donc indispensable à tous les territoires de montagne. « C'est presque plus important que l'autoroute, qui est le deuxième enjeu. »
Lequel cible en priorité le développement de la moyenne montagne : « Si elle peut accéder partout au haut débit, le ciel ne se dégagera pas forcément, mais il ne se fermera pas. »
La moyenne montagne offre d'autres perspectives et présente d'autres avantages. Et d'abord, note Jean Viard, celui d'être une zone relativement protégée. « Il y règne une sorte de paix civile, avec peu d'immigration, ce que beaucoup estiment positif. En tout cas, cela rend ces territoires plus simples à vivre. »
Ensuite, il y a le redéveloppement structuré par le haut débit : « Nous sommes passés d'une civilisation du fossile à une civilisation du faire pousser. L'énergie fossile apparaissait comme la solution à tous nos problèmes. Aujourd'hui, ce n'est plus aussi évident. Tout ce qui pousse fait sens. La forêt, l'énergie éolienne, l'énergie du soleil, l'énergie de l'eau, l'énergie agricole évidemment. Du coup, ces vieux territoires qui semblaient un peu en déshérence parce qu'ils étaient souvent moins productifs en matière alimentaire, qu'ils n'étaient pas skiables, et qui n'étaient pas très bien desservis, peuvent trouver une forme de modernité. » « Pour eux, poursuit le sociologue, l'un des enjeux est de valoriser leurs richesses avec la protection de leurs ressources naturelles, la protection de la qualité de l'eau, la protection des sources d'énergie tout en menant des politiques intelligentes et cohérentes dans tous les domaines, en particulier sur la santé et sur l'école. Du reste, il encourage les responsables de la montagne à prendre exemple sur la Suisse dont "la vitalité est fascinante".»
Compte tenu de ce diagnostic et des propositions qu'il émet, Jean Viard estime fondée l'actuelle réforme territoriale.
« Je ne suis pas pour la disparition pure et simple des départements, mais je pense qu'ils sont aussi un frein à la transformation, parce qu'ils manipulent des mythes de ruralité, de sociétés traditionnelles en train de mourir. » Selon lui, ils ne favorisent pas la naissance de la nouvelle société qui est beaucoup plus mobile, plus pluriurbaine et beaucoup plus technologique, bien qu'il ne faille pas faire table rase du passé.
« Nos vies sont organisées autour de la ville et des zones rurales, argumente-t-il. L'économie de mobilité entre les deux est la base de la répartition de la richesse. Il faut donc mettre en place des liens beaucoup plus directs entre des très grosses communautés de communes et des métropoles puissantes. » Cette nouvelle organisation est-elle vraiment susceptible d'améliorer la vie en montagne au cours des trente prochaines années ?
« De nos jours, les gens qui vivent dans ces territoires ne sont pas les plus malheureux du monde, nuance le sociologue, même s'il faut s'appliquer à corriger certaines difficultés et certaines injustices. Les montagnards ont tout à gagner à se convaincre que la réalité physique de la montagne n'est pas un obstacle au développement. »

« Si le territoire n'est pas connecté, il devient inaccessible. »

Au moment de passer le relais de la présidence de l'Association des élus de la montagne à Laurent Wauquiez, Frédérique Massat estime que l'ANEM doit être encore davantage le moteur du nouveau mode d'organisation, de mutualisation et de coproduction avec tous les acteurs de la montagne.

Frédérique Massat

« L'ANEM est à un tournant »

PLM : Comment aimeriez-vous voir la montagne dans trente ans ?

Frédérique Massat : Les territoires de montagne offrent diverses réalités géographiques, culturelles, économiques, selon les massifs. Quelles que soient leurs spécificités, haute ou moins haute montagne, il faut renforcer la vision d'une montagne équilibrée où l'homme y développe des activités économiques dans le respect de l'environnement. J'aimerais voir une montagne habitée, innovante, créatrice de nouveaux modes de développement, reconnue enfin pour son apport à la nation. Une reconnaissance concrétisée financièrement pour les services rendus : eau, air, espaces protégés, biodiversité, etc.

PLM : Dans ce but, quels sont les points qu'il convient d'améliorer ?

F.M. : Il faut changer le logiciel et passer d'une culture de contraintes et de handicaps à une culture d'apports essentiels et de valeur ajoutée pour le territoire national et sa population. Changer le logiciel, cela veut dire aussi ne pas faire de la démographie le seul critère comptable de nos politiques publiques mais prendre en compte les spécificités territoriales. Il faut que les politiques montagnardes soient de la responsabilité de tous et pas uniquement des montagnards, qu'elles puissent se contractualiser avec les urbains.

Accélérer le déploiement du haut et du très haut débit dans les zones de montagne est également fondamental pour pallier les handicaps que sont les distances, la faible densité de population et l'enclavement. Enfin, il est indispensable que les services publics soient modernisés et mutualisés, que la solidarité nationale et la péréquation soient renforcées.

PLM : Quels sont les nouveaux modèles économiques qu'il faut inventer ou importer en montagne ?

F.M. : Le déploiement du très haut débit en montagne doit permettre l'accueil d'activités innovantes et la pratique du télétravail. La transition énergétique présente aussi de véritables opportunités que les montagnards doivent saisir.

Les énergies renouvelables doivent également être développées, de même que le label montagne, avec des produits de qualité issus de l'agriculture.

Le secteur du tourisme doit aussi s'adapter aux nouvelles conditions de vie et aux nouveaux goûts, en mettant en place encore plus d'activités qui peuvent évoluer, et une qualité d'accueil correspondant davantage à la demande. Dans ce cadre, nous devons poursuivre notre réflexion sur la pluriactivité indispensable aux travailleurs saisonniers. Tout ceci doit nous conduire à une économie sociale et solidaire toujours mieux soutenue.

PLM : Quelles sont les principales attentes des jeunes montagnards pour demain et après-demain ?

F.M. : Les jeunes et les moins jeunes veulent être des citoyens à part entière. Ils attendent de véritables perspectives leur permettant de vivre et de s'épanouir en montagne.

Pour cela, il faut préparer l'avenir, augmenter et diversifier les formations adaptées aux métiers de la montagne. Il est souhaitable, à cet égard, que soient créées des antennes universitaires délocalisées en zone de montagne.

Les jeunes et les moins jeunes manifestent également une forte demande d'accès à la culture, aux services publics, prenant en compte les spécificités des zones de montagne et le besoin de logements financièrement abordables. Tous ces domaines sont au centre des préoccupations des élus de la montagne.

> « Les montagnards ne doivent pas subir mais intensifier leurs propositions, multiplier les innovations et s'ouvrir à de nouveaux modèles de coopération. »

PLM : Quel doit être le rôle de l'ANEM dans cette construction ?

F.M. : L'Association doit être moteur d'un nouveau mode d'organisation, de mutualisation et de coproduction avec tous les acteurs de la montagne, qu'ils soient associatifs ou professionnels.

Cette action, elle la mène déjà de façon non normalisée et au coup par coup. Demain, il faudra qu'elle en soit le pilier. Le contexte économique et financier l'y invitera, mais le souci d'efficacité et de crédibilité face à nos divers interlocuteurs aussi.

C'est un tournant et je ne doute pas que les futurs responsables de notre association sauront le négocier dans le respect de tous et au service des montagnards et de la montagne.

Laurent Wauquiez, actuel secrétaire général et prochain président de l'ANEM, rappelle que dans le pacte initial de la troisième République, il y a toujours eu l'idée que, quel que soit l'endroit où ils habitent, tous les Français doivent avoir les mêmes chances.

LAURENT WAUQUIEZ

« Personne ne peut nous diviser »

PLM : Comment aimeriez-vous voir la montagne dans trente ans ?

Laurent Wauquiez : Comme un territoire vivant et dynamique dans lequel on aura bien sûr préservé notre nature mais où, en même temps, les habitants pourront vivre au pays avec des entreprises, des artisans et des activités touristiques. Je ne veux pas d'une montagne d'indigènes, où les citadins dicteraient ce que l'on aurait le droit, ou pas le droit, de faire chez nous.

PLM : Pour réaliser cette ambition, quels sont les points qu'il convient de changer ou d'améliorer ?

L.W. : Il faut d'abord que la République comprenne qu'elle a beaucoup de chance d'avoir la montagne et qu'il faut que de l'argent reste dévolu aux aménagements de ses territoires. Ce n'est pas la même chose de vivre à 800, 1 200 ou 1 800 mètres d'altitude, que de vivre en plaine. Ces contraintes-là doivent être prises en compte.

Deuxième point : on ne peut appliquer les mêmes normes et les mêmes règles aux territoires de montagne qu'au cœur de la capitale. Il faut que l'Administration parisienne réalise que les montagnards en ont assez des normes, des contraintes et des règles qui les paralysent. Ce sont les deux éléments fondamentaux dont la montagne a besoin.

Du courage, on en a, des projets, on en a, des initiatives, on en a. La seule condition est que l'on nous donne les moyens de les réaliser. D'où l'importance de l'ANEM, du combat des élus de la montagne et du caractère exceptionnel de cette association qui rassemble des gens de gauche et de droite dont la devise est : « Quand la montagne est en jeu, nous sommes tous soudés et personne ne peut nous diviser. »

PLM : Quels sont les nouveaux modèles économiques qu'il faut importer en montagne ?

L.W. : Il faut énormément développer les liens entre tous les acteurs du territoire. Faire entendre que lorsque l'on a des chantiers, ils puissent bénéficier aux entreprises du territoire, que les produits que nous consommons viennent de l'agriculture de notre territoire, que le tourisme permette d'être une vitrine pour nos entrepreneurs. Faire en sorte que chaque bribe de l'économie du territoire fonctionne en s'appuyant les unes sur les autres. C'est redécouvrir la solidarité montagnarde mais autour de l'esprit d'initiative et d'entreprise.

C'est très concret. Par exemple, dans ma ville du Puy-en-Velay, dans les cantines, je veux que l'on serve des produits locaux. Et, lorsqu'une entreprise a un projet, elle essaie de le mener avec des entreprises partenaires implantées au même endroit.

PLM : Quels sont les principaux écueils à éviter ?

L.W. : Il y a surtout des offensives à entreprendre. Je vais vous citer un combat que nous menons avec Frédérique Massat et qui me tient très à cœur : faire comprendre à la France que la montagne apporte des ressources naturelles et qu'en contrepartie elle a droit aussi à ce que soit pris en compte ce qu'elle donne à la nation.

PLM : L'ambition de la loi Montagne de 1985 était de concilier développement et protection. Pensez-vous que ce sera encore de mise dans trente ans ou faudra-t-il une nouvelle loi Montagne ?

L.W. : J'ai beaucoup de respect envers les pères fondateurs de cette loi, notamment à cause de l'esprit qu'ils y ont insufflé. Ils ont été d'extraordinaires visionnaires et ont permis de dire que l'on ne traite pas la montagne comme les autres territoires. Ils ont également mis en avant les atouts de la montagne et mis en lumière qu'elle n'est pas destinée à devenir une réserve naturelle. C'est un territoire où les gens veulent vivre et travailler. Cet esprit-là, nous devons le conserver.

En revanche, nous devons le revivifier et l'actualiser. Qu'est-ce aujourd'hui la solidarité territoriale ? Comment sortir de l'obligation d'appliquer les mêmes normes en montagne que dans la plaine ? Comment valoriser nos ressources naturelles ? Ce sont les nouveaux combats de la montagne. J'ajoute que si les grandes préoccupations du début du XX^e^ siècle étaient l'électrification et les routes, aujourd'hui c'est Internet et la téléphonie mobile. Nous devons nous démener afin que, partout en montagne, il y ait l'accès au très haut débit et aux réseaux téléphoniques, de manière à permettre aux actuelles et aux nouvelles générations de donner leur pleine mesure.

> « Il faut que l'Administration parisienne réalise que les montagnards en ont assez des normes, des contraintes et des règles qui les paralysent. »

Code de la montagne 2015

Un code unique sur le marché !

Conçu par **l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)**, en conformité avec l'article 79 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, ce code est le **premier recueil de la législation et de la réglementation applicable aux territoires de montagne.**

Quatre parties :

- l'introduction, rédigée par Robert de Caumont, rapporteur de la loi montagne du 9 janvier 1985 à l'Assemblée nationale, en liaison avec Louis Besson, président de la commission d'enquête parlementaire et de la commission spéciale de l'Assemblée nationale ;
- les dispositions législatives ;
- les dispositions réglementaires ;
- les principaux aspects du droit communautaire.

En partenariat avec le Groupe La Poste

*Avant-propos de la présidente et du secrétaire général de l'Association nationale des élus de la montagne, **Frédérique Massat**, députée de l'Ariège, et **Laurent Wauquiez**, député de la Haute-Loire.*
*Préface de **Marylise Lebranchu**, ministre de la décentralisation et de la fonction publique.*

• 1re édition • octobre 2014 • 780 pages • 46€

LexisNexis®

Bon de commande

14BROMD119

> Par internet Simple et rapide

http://boutique.lexisnexis.fr

> Par courrier ou par fax au 01 45 58 92 40

☑ OUI, je souhaite recevoir :

ARTICLE	QTÉ	P.U.	TOTAL
☐ **Code de la montagne 2015** - (VB 479901)		46 €TTC	
Frais de port par commande			0,01 €
TVA 5,5 %. Tarifs susceptibles d'être modifiés selon la TVA applicable au moment de la facturation.			**TOTAL**

Coordonnées

VOTRE N° CLIENT LEXISNEXIS
(Si vous le connaissez)

☐ MLLE ☐ MME ☐ M.

NOM / PRÉNOM

SOCIÉTÉ / ÉTABLISSEMENT

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

E-MAIL

TÉL

VOTRE ACTIVITÉ

Règlement

☐ Je réglerai à réception de la facture
☐ Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de LexisNexis

DATE/CACHET ET SIGNATURE

14BROMD119

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.
Ces informations sont à destination de notre fichier propects/clients et à des fins de prospections commerciales.

552 029 431 RCS Paris - 09/2014 - Photo : © contrastwerkstatt - Fotolia.com - Fotolia - 14BROMD119

Un code pour la montagne

Aboutissement d'un chantier ouvert depuis le début de l'année à l'initiative de l'ANEM, le Code de la montagne sera présenté au public à l'occasion de son 30e congrès. Retour sur une démarche de longue haleine.

Le recensement des textes et leur compilation ont été effectués à partir de deux outils préexistants : tout d'abord le texte de la loi Montagne actualisé jusqu'en 2010 par l'Association pour le développement économique de la Haute Durance (ADECOHD), qui permettait de suivre l'évolution des articles de la loi de 1985 et ses textes d'application, et ensuite la compilation en trois volumes des textes relatifs à la montagne réalisée en 2002 par la Direction des Journaux officiels, à l'initiative du député des Vosges François Vannson.

Il a d'abord fallu réactualiser ces deux sources avant d'en faire un balayage critique et réorganiser le corpus en fonction d'un sommaire raisonné, puis procéder à la rédaction d'un index thématique. C'est cette dernière phase de travail, minutieuse, qui a sollicité le concours d'une ancienne collaboratrice de l'ADECOHD, d'universitaires et d'avocats, ainsi que toute l'équipe de l'Association, qui rend *in fine* le code pénétrable et donc opérationnel.

En outre, afin de donner aux utilisateurs du code une vision complète de l'originalité du droit de la montagne, l'ouvrage comprend une partie introductive éclairant les grands principes qui le sous-tendent. Celle-ci a été rédigée par le rapporteur de la loi Montagne à l'Assemblée, et ancien président de l'ADECOHD, Robert de Caumont, retraçant la genèse de la loi Montagne de 1985. De même, une partie évoque les principaux textes de droit communautaire qui conditionnent certains éléments du code, sans toutefois avoir vocation à faire partie du corpus.

Pour des raisons de temps et de moyens à la fois techniques et financiers, il n'a pas été possible d'y intégrer la jurisprudence. Mais cette première édition, dont l'ANEM a pris l'initiative à sa charge, devrait avoir un impact pratique et politique certain sous plusieurs aspects.

Tout d'abord, sa publication supplée la carence de l'Administration centrale, qui n'a pas su, ou pas voulu, donner suite à la création du code de la montagne, décidée par le législateur en 2006.

> Cette première édition, dont l'ANEM a pris l'initiative, devrait avoir un impact pratique et politique certain.

Ensuite, le code donne une visibilité accrue à la spécificité montagne, révèle l'importance du droit qui lui est consacré, et confirme le bien-fondé du traitement différencié de ces territoires et de leur population.

Du fait de cette visibilité accrue, le code devient aux yeux des élus un outil fédérateur et de ralliement qui légitime leur identité propre et renforce la pertinence de l'Association.

Enfin, la force de la démonstration pourrait contribuer à convaincre l'Administration de la nécessité de publier un « véritable » code pilote, qui serait cette fois pris en charge par les organes compétents.

Réalisé grâce au partenariat entre l'ANEM et La Poste, l'ouvrage est publié par la maison d'éditions juridiques LexisNexis.

UN CODE VOULU PAR LE LÉGISLATEUR ET RÉALISÉ PAR LES ÉLUS

Le code de la montagne a été créé par l'article 79 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, sur initiative parlementaire. Il s'agissait d'une première dans la mesure où, généralement, l'impulsion initiale en matière de codification vient de la Commission supérieure de codification. Cette dernière s'était d'ailleurs prononcée défavorablement à ce sujet. Mais le Premier ministre en avait confirmé le principe et annoncé sa mise en chantier devant le Conseil national de la montagne, le 29 août 2006, à Sallanches (Haute-Savoie).

Un inspecteur du Génie rural des eaux et forêts, qui s'était vu confier le pilotage de cette mission, sur mandat conjoint des ministères en charge de l'Aménagement du territoire (compétent au fond) et de l'Agriculture (formellement compétent puisque le code est créé par la loi d'orientation agricole), a d'abord identifié l'ensemble des ministères concernés (plus d'une dizaine), avant de conclure, au vu des réticences exprimées par plusieurs d'entre eux, à l'inopportunité, voire l'infaisabilité du projet.

Malgré les rappels réguliers de la part des élus auprès des membres des différents gouvernements qui se sont succédé depuis, le projet de code de la montagne est ainsi resté au point mort.

Pour faire la démonstration de son utilité, l'Association a donc fait le choix, dans la perspective de son 30e congrès, de réaliser ce code par ses propres moyens, en espérant qu'il préfigure, dans un avenir proche, l'édition d'un code de la montagne en bonne et due forme, en tant que code pilote, faisant autorité, avec une numérotation d'articles qui lui soit propre.

REPÈRES : CODES JURIDIQUES ET CODIFICATION

Un code se définit comme un recueil de lois ou de règles de droit diverses. La méthode est très ancienne puisque le code de Hammurabi date de 1750 av. J.-C., et nombre de nos codes actuels s'inspirent du code justinien du VIe siècle qui compilait et synthétisait les règles jusque-là éparses du droit romain.

Les principaux codes juridiques contemporains sont issus de la Révolution française, le premier d'entre eux ayant été le Code pénal en 1791, suivi par le Code civil en 1804 et le Code du commerce en 1807. Puis l'entreprise de codification s'est poursuivie durant le XIXe siècle avec l'adoption du Code forestier en 1827 puis du Code rural (que Napoléon 1er avait laissé de côté) adopté entre 1881 et 1890. Les deux apports majeurs du XXe siècle furent le Code du travail entamé en 1910 et achevé en 1927, et le Code général des impôts adopté en 1950.

Depuis la IVe République, les codes sont créés par décret en Conseil d'Etat, et leur contenu n'acquiert une valeur législative que par l'adoption d'une loi qui la leur reconnaît. Par ailleurs, on constate depuis la Ve République une systématisation croissante de l'organisation des codes en deux parties distinctes : « L » (législative) et « R » (réglementaire).

L'ensemble des lois a vocation à se rattacher à un code. C'est la mission à laquelle s'emploie la Commission supérieure de codification, créée en 1989. Elle en a ainsi produit plusieurs dizaines (des recréations pour la plupart). La législation française comprend ainsi soixante-treize codes aujourd'hui alors qu'il n'y en avait que soixante et un en fin 2007. Les dispositions montagne sont réparties actuellement dans vingt-six d'entre eux.

PROGRAMME DU 30e CONGRÈS

JEUDI 16 OCTOBRE

10 h 30 / **COMITÉ DIRECTEUR**
(réservé aux membres)

11 h 15 / **ACCUEIL**

14 h / **OUVERTURE DU CONGRÈS**
présidée par **Frédérique MASSAT,**
députée de l'Ariège, présidente de l'ANEM

Jean-Jack QUEYRANNE,
président du conseil régional de Rhône-Alpes

ALLOCUTION de Sylvia PINEL,
ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité

14 h 40 / **TABLE RONDE** LABÉLISÉE Les ruralités Territoires d'opportunités Assises
« Quels services au public avec quels moyens pour la montagne demain ? »

16 h 30 / **TABLE RONDE**
« Les 30 ans de l'ANEM et de la loi Montagne »

18 h 15 / **ALLOCUTION de Stéphane LE FOLL,**
ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement

20 h 30 / **SOIRÉE DE GALA**
En hommage aux anciens présidents
En présence de **Marylise LEBRANCHU,**
ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique

VENDREDI 17 OCTOBRE

8 h 15 / **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
(réservé aux adhérents)

9 h 15 / **SÉANCE INAUGURALE**
présidée par **Laurent WAUQUIEZ,**
député de la Haute-Loire

ACCUEIL DES AUTORITÉS LOCALES

Michel DANTIN,
député européen, maire de Chambéry

Hervé GAYMARD,
député, président du conseil général de la Savoie

Bernadette LACLAIS,
députée de la Savoie

9 h 45 / **TABLE RONDE**
« Quelle représentation et quelles capacités pour la montagne dans la nouvelle organisation territoriale de la République ? »

12 h 15 / **DISCOURS**
du nouveau président de l'ANEM

ALLOCUTION de Manuel VALLS,
Premier ministre

12 h 50 / **DÉJEUNER**

13 h / **CONFÉRENCE DE PRESSE**

Présent dans toutes les régions françaises,

Veolia contribue au développement

et à l'attractivité des territoires

en accompagnant les industries,

les villes et leurs habitants

dans l'usage optimisé de leurs ressources

en eau, matières

et énergie issues des déchets.

Découvrez comment sur
veolia.com

Ressourcer le monde

VEOLIA

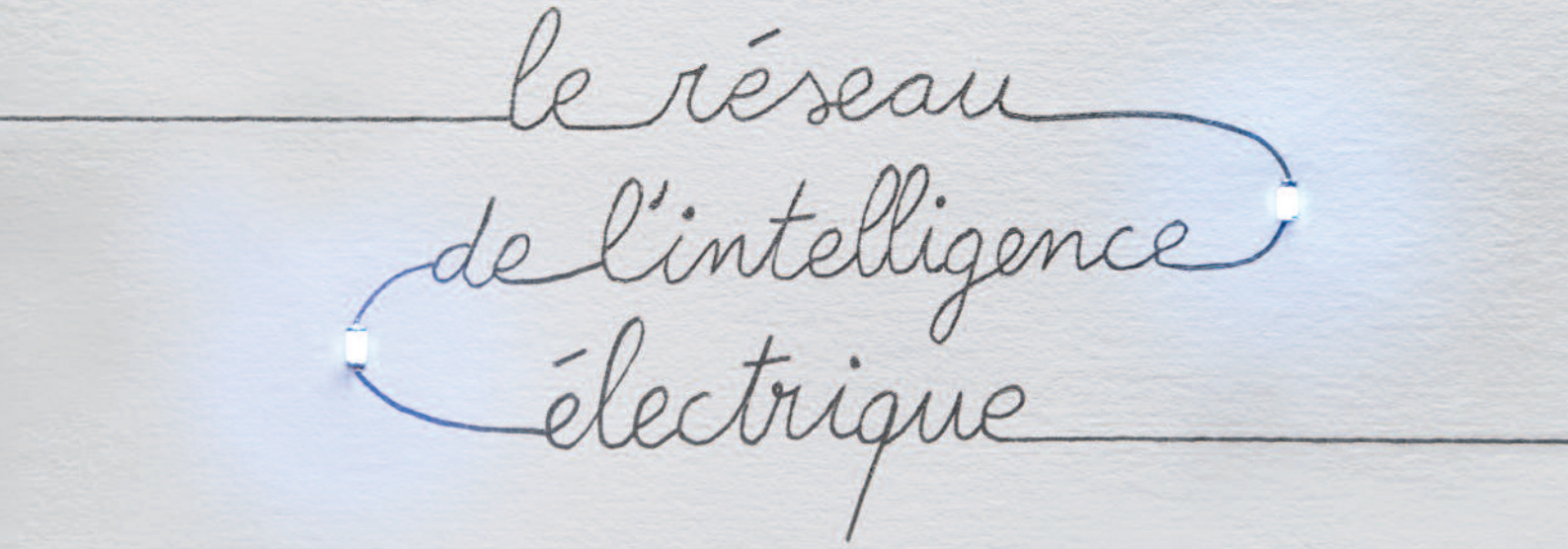

Dès qu'elle est produite, l'électricité circule vers toutes les destinations où l'on en a besoin en même temps. Et comme elle peut venir de partout, il faut faire fonctionner en bonne intelligence un réseau où l'offre et la demande s'ajustent à chaque seconde.

RTE est l'opérateur du réseau électrique français à haute et très haute tension. Nous le faisons vivre, évoluer et l'entretenons. Autant de missions qui placent RTE au cœur de l'intelligence électrique, et au service de ses clients : producteurs, distributeurs, industriels et négociants.

L'intelligence électrique, c'est toute l'expertise de RTE au service de trois impératifs :

1. Optimiser le système électrique pour que tout fonctionne, à moindre coût, et à chaque seconde, quels que soient les aléas de la météo, de la demande et de la production.
2. Veiller à la sécurité de l'alimentation en électricité, aujourd'hui et demain, en proposant, par exemple, des outils et mécanismes qui permettent d'ajuster la production et la consommation d'électricité.
3. Adapter le réseau à la transition énergétique en innovant sans cesse.

L'intelligence électrique c'est aussi la richesse des compétences déployées par les 8400 collaborateurs de RTE. Chaque jour, partout en France, ils s'emploient à la traduire en actes.

Rte

Le réseau de l'intelligence électrique

Flashez ce code pour découvrir l'encre électrique

rte-france.com